

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 3 JUILLET 2018

Le Conseil d'Administration de l'ENSAIT s'est réuni le 3 Juillet 2018 à 17 h 00 dans les locaux de l'Ecole, 2 allée Louise et Victor Champier à Roubaix

#### Etaient présents :

##### Membres extérieurs (avec voix délibérative)

M. Eugène DELEPLANQUE  
M. Jérôme LEMONNIER  
M. Alain DENIEUL  
M. Louis MASQUELIER  
M. Jean-Marc VIENOT  
M. Ludovic PIERRE  
M. Pierre-François LAZZARO  
M. Vianney MULLIEZ  
M. Laurent COGEZ  
M. Christophe CATTEAU  
M. Valery DALLE  
M. Serge BOONE

##### Membres internes élus

###### ✓ avec voix délibérative

Mme Christine CAMPAGNE, M. Vladan KONCAR, M. Pascal BRUNIAUX, M. Ahmida EL-ACHARI, M. Jean Pierre BAJART, Mme Cheryl LOBB de RAHMAN, M. Kedafi BELKHIR, M. Xavier LEGRAND, M. Guillaume LEMORT, Mme Marie-Pierre DELESPIERRE, M. Loïc CHEVREL, M. Pierre PARANT

##### Membres de droit

M. Eric DEVAUX, Directeur  
M. Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services  
Mme Sabine MIKA, Agent-comptable  
M. Eric BILLOT, Représentant du Rectorat de Lille

##### Membres invités

M. Guy DUMORTIER, Président honoraire du Conseil d'Administration  
Mme. Sandrine VANDERDONCKT, Assistante de Direction  
Mme Sophie LEVEQUE, Responsable des Services Financiers  
Mme Elise TERNYNCK, Directrice de la formation  
Mme Marie POTDEVIN, Responsable des traitements RH

##### Ont donné procuration

Mr Vianney MULLIEZ, procuration à M. DELEPLANQUE  
M. Eric MEZIN, procuration à M. DELEPLANQUE  
Mme Clara VOISIN, procuration à M. PARANT  
M. Xuyuan TAO, procuration à Xavier LEGRAND

**Etaient excusés :** Celia CUENOT, Gwladys KERVELLA, Samira DAHMANI, Mme Christelle DELEBARRE, Mme Anne Sophie BRANQUART, Mme Karima ZOUGGAGH.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h20 par le Président M. Eugène DELEPLANQUE..

## **I Préambule**

M. Eugène DELEPLANQUE souhaite la bienvenue à Valery DALLE, nouvellement élu au Conseil d'Administration de l'ENSAIT et Président de la société COUSIN Frères et de ses filiales.

M. Eugène DELEPLANQUE annonce également une triste nouvelle : Freddy MARCY, administrateur de l'ENSAIT et co-Président de l'UFIMH et d'URIC-UNIMAILLE, est décédé le 2 juillet 2018.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 27 Mars 2018

Pas de remarque.

Le procès-verbal est soumis au vote.

#### **Motion 1**

Soumis au vote, le procès-verbal du 27 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **II Thématiques stratégiques**

### 1. Point d'information sur la création du pôle d'Ingénierie

Depuis plus de 4 ans, l'ENSAIT travaille à un projet de structuration des grandes écoles d'ingénieurs au niveau régional avec la création d'un pôle d'ingénierie avec comme noyau dur, l'Ecole Centrale de Lille, l'ENSAIT et l'ENSCL.

La crainte de l'ENSAIT et de l'ENSCL était de devenir un diplôme de spécialité de l'Ecole Centrale. Ce mode de fonctionnement était difficilement acceptable puisque les 3 écoles n'ont pas le même mode de recrutement ni le même niveau de recrutement et cela signifiait à terme, une condamnation à mort de l'ENSAIT. Nous avons d'ailleurs pour exemple HEI qui a absorbé l'ESTITH.

La décision avait été prise il y a quelques temps, de créer un pôle d'ingénierie regroupant les écoles. L'objectif était d'apporter de la valeur ajoutée dans la construction de ce système.

L'ENSAIT n'est pas passée aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies) en raison de sa taille modeste. L'Ecole Centrale de Lille, déjà aux RCE, a donc été chargée de piloter de ce projet.

L'ENSAIT a finalement reçu un courrier émanant du Ministère en date du 14 mai 2018 précisant que l'ENSAIT et l'ENSCL seraient absorbées par l'Ecole Centrale de Lille avec un calendrier au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Un courrier de réponse a été rédigé et envoyé à Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur ainsi qu'à Mme la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur qui a abouti à un rendez-vous au ministère ce 2 juillet.

Il est aujourd'hui acquis la création d'un pôle d'ingénierie avec 5 écoles internes : Ecole Centrale de Lille, ENSCL, ENSAIT, ITEEM et IG2I, ces 2 dernières étant des formations de spécialité de l'Ecole Centrale.

Les écoles ont donc carte blanche pour travailler sur un projet commun avec des rendez-vous réguliers au ministère pour présenter les ébauches de statuts et la constitution des conseils d'administration.

Les Responsables de service de chacun des établissements peuvent prendre contact avec leurs homologues pour ouvrir le dialogue et partager leur expérience.

Il a été précisé lors de ce rendez-vous que les pays ayant fait le choix de sacrifier la filière textile (Canada, Mexique...) cherchent un partenariat avec l'ENSAIT pour remettre cette filière en place.

La date de mise en place n'est pas imposée par le ministère mais les Ecoles ont évoqué un rapprochement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec proposition de décret en mai 2019.

Vladan Koncar demande à avoir accès au projet de décret initial. Eric Devaux n'y est pas favorable en raison des débordements que cela pourrait engendrer. Ce texte est obsolète et n'a donc pas lieu à être diffusé.

Demande a été faite à ce que toutes les réunions se fassent systématiquement en présence des trois directeurs malgré un leader naturel, Centrale Lille, de par sa taille et le bénéfice des RCE.

Jean Pierre Bajart propose de s'appuyer sur des établissements qui se sont déjà structurés comme à l'INP de Bordeaux qui pourrait être un modèle.

Xavier Legrand demande ce qui a été fait depuis le démarrage du projet. Eric Devaux énumère les actions menées :

- ✓ Création de la convention d'association existante qui a donné lieu à des avantages :
  - Pour les laboratoires, les écoles pourront récupérer des thèses du Président dont actuellement, nous ne pouvons pas bénéficier.
  - Des promotions internes tout au moins chez les enseignants chercheurs dans des établissements aux RCE avec des mutations locales et non nationales.
- ✓ Validation par le Ministère que l'ENSAIT ne devienne pas un diplôme d'Etat de spécialité de l'Ecole Centrale de Lille
- ✓ Rapprochement informatique avec la mise en place du logiciel financier Cocktail et la base de données Aurion qui permet de gérer la scolarité de l'école. Ce dernier logiciel a été acquis par le biais de l'Ecole Centrale de Lille et l'ENSAIT étant avancé dans ce domaine, l'Ecole Centrale s'appuie sur le savoir-faire de l'ENSAIT pour paramétrer leur système. En échange, l'ENSAIT bénéficie du Moodle de l'Ecole Centrale de Lille. Les compétences informatiques des deux écoles sont complémentaires créant ainsi une liaison constante entre les deux écoles.

### **III Formation**

#### **1. Règlement des études et des examens 2018/2019**

Elise Ternynck présente les modifications proposées dans le règlement des études et des examens 2018/2019 :

- ✓ Inscription d'une démarche de sensibilisation à la sécurité, démarche globale qui vise à former les étudiants à la sécurité et qui part d'un constat des pratiques actuelles.
  - Démarche responsabilisante et adaptée au degré d'autonomie en fonction de l'avancée dans leur cursus.
  - En E1/A1 présentation générale des règles de sécurité spécifiques à l'ENSAIT,  
En E2/A2 quizz en amphithéâtre concernant les règles de sécurité,  
En E3/A3 responsabilisation avec la signature d'une charte du bon usage des machines de laboratoire et ateliers de l'ENSAIT et engagement à la respecter dans les projets sprint dans la formation de 3<sup>ème</sup> année.
- ✓ Nouveau parcours des étudiants en double diplôme du fait de difficultés récurrentes en technologie textile. Les étudiants devront faire la totalité de la 1<sup>ère</sup> année pour connaître toutes les bases techniques et une ouverture sur le monde de l'entreprise en 2<sup>ème</sup> année comprenant du management, du droit du travail pour terminer au 3<sup>ème</sup> semestre par un PFE, immersion dans l'entreprise.

Guy Dumortier demande en quoi consistent les bases du textile. Il s'agit de l'ensemble du programme textile comprenant métrologie, tissage, filature, maille, confection, ennoblement, fibres.

- ✓ Date limite de diplomation fixée au 15 novembre.
- ✓ Meilleure visibilité du dispositif de valorisation de l'engagement étudiant et des activités extra-académiques.
- ✓ Formulaire de retour « césure » avec valorisation des compétences mobilisées.



- ✓ Les règles relatives au niveau d'anglais sont modifiées :
  - La barre du Bulats est modifiée à 70 pour l'obtention du diplôme mais non dérogeable.
  - En 2<sup>ème</sup> année, ces résultats doivent atteindre 64.
  - Résultat à 60 pour la diplomation VAE
  - 1 passage gratuit pour les étudiants de 1<sup>ère</sup> année (si passage en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année, coût financier à la charge de l'étudiant)
    - Respect de la demande des industriels d'avoir un niveau d'excellence en anglais
    - Volonté d'inverser la tendance d'échec constaté par rapport au Bulats.

L'idée est donc bien de passer le Bulats dès la 1<sup>ère</sup> année dans les conditions d'examen afin de s'assurer du niveau d'anglais et éventuellement démarrer un coaching intensif pour atteindre l'objectif.

Pierre Parant demande le taux d'étudiants en échec en 2<sup>ème</sup> année. La réponse est de 7% d'étudiants devant redoubler car ils n'ont pas atteint 64.

Pierre Parant évoque le fait que ce nouveau système sera coûteux pour les étudiants. Jean Pierre Bajart informe que ce sera justement une économie pour les étudiants car le fait de connaître son niveau dès la 1<sup>ère</sup> année permettra d'adapter la formation pour un seul passage de Bulats ensuite.

A ce jour, en 2<sup>ème</sup> année, le taux de réussite à 70 est de 65 % selon les chiffres du service des études.

Les chiffres apportés par Pierre Parant indiquent qu'il y a un taux de réussite au Bulats dès la 1<sup>ère</sup> année de seulement 42 %, ce qui signifie que le second passage aura un coût pour l'étudiant.

Elise Ternynck informe que le cursus de préparation au Bulats est également modifié et sera intensif dès le début de la 1<sup>ère</sup> année.

Il est procédé au vote.

#### **Motion 2**

Le Conseil d'Administration approuve le règlement des études et des examens 2018/2019 à 24 voix pour et 3 voix contre.

## 2. Calendrier 2018/2019

Le calendrier pédagogique 2018/2019 est présenté par Elise Ternynck. C'est sensiblement le même calendrier que l'année précédente auquel ont été ajoutés les temps forts liés à la formation, comme le GEMTEX Day qui illustre les liens entre la formation et la recherche, les dates de jury, la date du gala et le Conseil des Etudes.

Il n'y a pas de remontée d'information ni de question à ce sujet. Il est procédé au vote.

#### **Motion 3**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le calendrier 2018/2019

## 3. Référentiel d'activité 2018/2019

Le référentiel d'activité 2018/2019 à destination des enseignants est présenté par Elise Ternynck. Ce référentiel a déjà été validé par le CT.

Il a subi des modifications qui sont non substantielles par rapport à l'année précédente :

- ✓ Reconnaissance du travail des personnes présentes au conseil pédagogique et en soutien de la Direction de la formation. Cela remplace la référente pédagogique qui cumulait des heures. Là, il est proposé 2 heures par membre du conseil pédagogique auxquelles viennent s'ajouter 4 x 2 heures de présence lors du conseil pédagogique mais également une obligation de communiquer auprès des autres enseignants, les décisions et les réflexions qui ont été menées dans ce conseil pédagogique et être moteur dans la formation.

- ✓ Agrémentation du fichier commun des enseignants par des propositions en terme de pédagogie, dossier accessible à l'ensemble des enseignants.

Elise Ternynck a pris acte de la remarque faite au CT notamment l'oubli de la semaine découverte textile qui a été ajoutée.

Il est procédé au vote.

#### **Motion 4**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le référentiel 2018/2019

#### 4. Convention ENSAIT – Haute Ecole Francisco Ferrer

Elise Ternynck a rédigé une nouvelle convention cadre pour le partenariat avec la Haute Ecole Francisco Ferrer de Bruxelles qui consiste à permettre aux étudiants belges de venir la semaine avant le gala, bénéficier de cours de confection et présenter leurs œuvres pendant le défilé à la soirée du gala. En contrepartie, les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de l'ENSAIT ont la possibilité de se former à Bruxelles durant 2 jours intensifs.

Dans l'objectif de cadrer ce partenariat et de conforter les relations qui fonctionnent depuis plus de 12 ans, la convention cadre comporte 2 avenants, l'un correspondant aux déplacements des étudiants belges et le second aux déplacements des étudiants français..

Il est procédé au vote.

#### **Motion 5**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention ENSAIT – Haute Ecole Francisco Ferrer

#### 5. Convention mastère spécialisé « Management et Innovation dans la Mode »

Elise Ternynck évoque des modifications très substantielles de la convention mastère MIM. Le tarif d'inscription est maintenu à 5000 €. Il a été ajouté que si l'étudiant n'est pas présent, son absence est facturée à l'entreprise. Cette convention reprend le nouveau programme. Y est également ajouté un séminaire de team building sur les savoir-faire de la mode à l'étranger de 4 jours afin de mettre de la cohésion d'équipe dans la promotion soit au Maroc, soit à Londres, soit Anvers en fonction du nombre d'inscrits. La convention est soumise au vote.

#### **Motion 6**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention mastère spécialisé « Management et Innovation dans la Mode »

#### 6. Dossier d'accueil des intervenants

Eugène Deleplanque félicite Elise Ternynck pour la qualité du document. Le dossier d'accueil des intervenants est soumis au vote.

#### **Motion 7**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le dossier d'accueil des intervenants

## **IV Finances**

### **1. Budget rectificatif 2018 n°1**

La parole est donnée à Mme Sophie LEVEQUE.

Le Budget Rectificatif (BR) n°1 présente une augmentation du résultat de 19.3 K€ et un prélèvement sur fonds de roulement de 243 K€, portant le niveau de fonds de roulement après BR1 à 892.5 K€, soit 76 jours de fonds de roulement.

#### **I. Analyse des recettes supplémentaires du BR1 2018 : + 518.4 K€**

##### **a. Taxe d'apprentissage – Quota : + 29.8 K€**

Le compte financier de l'apprentissage 2017 (finalisé en mars 2018) a permis la justification de 29.8 K€ de quota supplémentaire par rapport au budget de l'exercice 2017. Ce reliquat est versé sur l'exercice N+1 (2018).

De plus, les THR (remboursements de Transport, d'Hébergement et de Restauration) perçus par les apprentis seront dorénavant traités en comptabilité générale et non en comptabilité budgétaire (- 26 K€ de recettes, - 26 K€ de dépenses)

##### **b. Prestations de recherche : + 40 K€**

Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de contrats industriels est en cours de développement : de nouveaux contrats en cours de signature, conjugués au recrutement d'une chargée des partenariats et de la valorisation dès le mois de septembre 2018, conduisent l'ENSAIT à proposer un objectif ambitieux de chiffre d'affaires. 40 K€ sont donc ajoutés au budget initial, portant ainsi le budget 2018 après BR1 à 482 K€.

##### **c. « Poste COMUE » : + 79.6 K€**

Dans le cadre de la politique de site, un emploi supplémentaire a été attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à l'ENSAIT à compter de septembre 2017. Les recettes servant à financer cet emploi nous sont déléguées par la COMUE.

Afin de consolider les ressources propres de l'établissement, l'ENSAIT a souhaité orienter ce poste vers le développement commercial des activités de recherche et l'appui au montage de contrats publics (cf point 2. Prestations de recherche).

##### **d. Subventions versées dans le cadre de contrats publics : + 385 K€**

Dans le cadre du projet AUTONOTEX, l'ENSAIT a une activité de sous-traitance liée à l'IMT. Les dépenses et subvention associées à cette activité sont à hauteur de 170 K€.

D'autres contrats en cours d'exécution vont apporter des recettes complémentaires à hauteur de 215 K€. Des ouvertures de même hauteur en dépenses sont à prévoir, la marge des contrats publics étant faible.

e. Événementiel et organisation de colloque: +9.9 K€

Le chiffre d'affaires lié à l'événementiel avait été budgété de manière prudente, car les travaux de réhabilitation du bâtiment principal de l'ENSAIT prévus initialement courant 2018 devaient perturber cette activité.

Ces travaux vont finalement subir un décalage calendaire suite à un retard de livrables des études préalables à leur réalisation.

De nouveaux événements ont donc pu être programmés sur l'année en cours, dégageant un chiffre d'affaires complémentaire de 8 K€.

Un colloque sur la thématique de l'hygiène et la sécurité sera également organisé à l'ENSAIT cette année (+4K€).

Focus CP - comptabilité budgétaire :

L'essentiel des travaux à réaliser dans le cadre de l'opération de réhabilitation énergétique ne pourra être réalisé en 2018, car le temps consacré aux études préalables a été supérieur aux prévisions. Seuls 700 K€ seront décaissés en 2018, soit un besoin de subvention à la baisse en 2018 ( - 1 368.8 K€ de Crédits de Paiement par rapport au budget initial 2018).

## **II. Ouverture de crédits de fonctionnement (dépenses) : + 454.1 K€**

- Des dépenses liées à la mise en conformité des trois ateliers de l'ENSAIT sont à prévoir : un audit sera réalisé en 2018 pour chacun d'eux (+ 13.5 K€)
- L'organisation d'un colloque dont la thématique est l'hygiène et la sécurité sera organisé en 2018, il génèrera des dépenses à hauteur de 3.9 K€ (identiques aux recettes, cet événement s'autofinçant)
- Des dépenses complémentaires dans le cadre des contrats industriels et publics sont à prévoir : 425 K€, dont 20 K€ pour les contrats industriels et 405 K€ d'ouvertures complémentaires sur des contrats collaboratifs en cours d'exécution (ou de clôture) dont 170 K€ pour le projet AUTONOTEX.
- 17.8 K€ seront transférés des crédits d'investissement en crédits de fonctionnement : achat de petit mobilier de bureau, achat de petites fournitures pour la réfection de salles, etc.
- - 26 K€ liés aux dépenses de transport, d'hébergement et de restauration des apprentis (voir paragraphe I1)

Éléments saillants des crédits de fonctionnement en comptabilité budgétaire :

Les points saillants en comptabilité budgétaire ont été évoqués ci-dessus : mise en conformité des ateliers, organisation d'un colloque, dépenses complémentaires dans le cadre des contrats publics et privés, dépenses de transport des apprentis...

### III. Ouverture de crédits de personnel (dépenses) : + 45 K€

L'obtention d'un poste supplémentaire par le biais de la COMUE permet le renforcement de l'équipe de la Direction des Relations Externes sur les contrats privés et publics.

Quelques ajustements à la marge ont également été réalisés (remplacement de personnels en arrêt maladie, hausse de la CSG, médecine du travail, etc.)

#### Éléments saillants des crédits de personnel en comptabilité budgétaire :

Lors du compte financier 2017, les dépenses de personnel en AE et CP ont été enregistrées pour les 11 premiers mois de l'année. Le mois de décembre n'a pu être pris en compte pour des problèmes liés au logiciel financier en cours d'évolution.

L'exécuté 2018 comprendra donc le mois de décembre 2017 et l'intégralité de l'exercice 2018, soit + 160.2 K€ en AE et CP inscrits au BR1 2018.

### IV. Ouverture de crédits d'investissement (dépenses) : + 243 K€

#### a. Transfert de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement : - 17.8 K€

Le transfert de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement - cf paragraphe crédits de fonctionnement - fait apparaître une réduction de crédits d'investissement à hauteur de 17.8 K€

#### b. Travaux liés à la mise en sécurité ou/et accessibilité financés par les crédits sécurité : + 35 K€

Les subventions adossées à ces dépenses avaient été incluses à l'initial dans la subvention de charge de service public. Les actions financées par ces recettes complémentaires seront réalisées en 2018.

#### c. Dépenses complémentaires liées à l'opération de réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT

Des travaux prévus dans le cadre de la tranche ferme du marché de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT ne pourront pas être financés en totalité par les crédits CPER obtenus en 2015 via le rectorat. Il est donc nécessaire de prévoir un budget complémentaire financé sur fonds propres à hauteur de 100 K€.

Toutefois, l'opération ayant pris du retard, seuls 700 K€ seront dépensés en 2018, dont 160 K€ sur fonds propres (60 K€ ayant été prévus au budget initial).

#### d. Investissements liés à la recherche et/ou travaux de mise aux normes des ateliers

80 K€ ont été budgétés pour ces opérations.



Eléments saillants des crédits d'investissement en comptabilité budgétaire :

L'opération de réhabilitation énergétique, ayant pris du retard dans sa phase études, nécessitera le paiement de 700 K€, soit – 1 368.8 K€ de Crédits de Paiement (cf focus CP dans le paragraphe Analyse des recettes supplémentaires)

**Motion 8**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif 2018 n°1

2. Tarifs 2018/2019

Gaël Monfrier prend la parole pour évoquer les changements de tarifs par rapport à l'année précédente.

La caution bibliothèque de 30 € a été supprimée.

Concernant les frais d'inscription au mastère MIM, pas de changement au niveau des frais de scolarité qui s'élèvent à 5000 €. Par contre, un tarif supplémentaire de 1000 € est prévu dans le cas où un étudiant ne validerait pas une UE. Si l'étudiant ne valide pas 2 UE, il a l'obligation de payer la totalité des frais d'inscription.

Le test d'anglais Bulats passe de 32 à 41 € pour l'année universitaire prochaine.

Dans le cadre de la convention avec le CROUS, les tarifs de réservation de logement pour les étudiants étrangers ont été fixés à 60 € pour les étudiants en semestre international et 95 € pour les autres étudiants.

**Motion 9**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs 2018/2019

3. Subvention APENSAIT 2018/2019

La parole est donnée à Gaël Monfrier. L'association APENSAINT est active tout au long de l'année avec l'organisation de l'arbre de Noël, des sorties culturelles pour le personnel... La subvention demandée à 2018 correspond à celle de 2017 à savoir 4500 €.

Le montant de cette subvention est soumis au vote.

**Motion 10**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la subvention APENSAIT 2018/2019

4. Modification des durées d'amortissement dans le cadre des projets collaboratifs

Dans le cadre de projets collaboratifs dits publics, en règle générale, les contrats durent 3 ans et tous les financeurs ne financent pas les investissements mais les amortissements qui sont plutôt sur 5 ans. Il est proposé de passer la durée d'amortissement des matériels achetés dans le cadre de ces contrats collaboratifs sur la durée du projet. Il est procédé au vote.

**Motion 11**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la modification des durées d'amortissement dans le cadre des projets collaboratifs.

## 5. Frais de déplacement ERASMUS +

Pour un certain nombre de contrats, il est nécessaire de déroger aux règles françaises quant au remboursement des frais de déplacement.

La règle de dérogation des frais de déplacement est soumise au vote.

### **Motion 12**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les règles relatives aux frais de déplacements ERASMUS +

## **V Ressources Humaines**

### 1. Primes pour charges administratives 2018/2019

Gaël Monfrier prend la parole et rappelle que les primes pour charges administratives sont des primes attribuées aux enseignants et enseignants chercheurs qui exercent des missions administratives et des responsabilités particulières.

Quatre fonctions sont visées :

- Directeur Adjoint
- Directeur de la Recherche et du laboratoire GEMTEX
- Directeur scientifique du CETI
- Animateur scientifique d'un groupe de recherche

Les montants sont identiques à ceux de l'année précédente

Concernant le rôle du Directeur scientifique du CETI, Eric Devaux explique que le CETI avait pour objectif d'acquérir une reconnaissance et une notoriété en terme de recherche au travers de projets collaboratifs, valorisation en terme de publications. D'autre part, c'est une plateforme technologique où il y a des moyens intéressants en faveur de l'ENSAIT en particulier au niveau du filage et du non tissé. Il y a donc une relation gagnant/gagnant qui s'est instaurée avec la valorisation du CETI et des travaux de recherche de manière à impulser des projets rémunérateurs pour le CETI à terme en échange de quoi le CETI mettait à disposition une compétence en terme de recherche et des outils de travail.

Il s'agit d'un montant maximum et ces primes seront débloquées uniquement en cas d'action mise en valeur par un rapport d'activité.

Ces primes sont soumises au vote.

### **Motion 13**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les primes pour charges administratives 2018/2019

### 2. Elections professionnelles et composition du Comité Technique

Le 6 décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles au sein des ministères et de l'ensemble des opérateurs de l'Etat pour élire les représentants du personnel au sein des instances de l'établissement.

Depuis 2016, une loi permet une représentation équilibrée hommes/femmes au sein des candidatures lors des élections professionnelles.

Il a donc été demandé d'avoir une photographie de la parité hommes/femmes au sein de l'établissement et le résultat est le suivant :

- 68 Hommes, soit 57 % des effectifs
- 52 femmes, soit 43 % des effectifs

Les listes qui vont se présenter aux prochaines élections devront respecter ce taux de parité hommes/femmes au sein de l'ENSAIT c'est-à-dire 9 candidats hommes pour 7 candidates ou 10 candidats hommes pour 6 candidates.

La composition du Comité Technique est soumise au vote.

#### **Motion 14**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la composition du Comité Technique

### 3. Bilan social 2017

La parole est donnée à Mme Marie POTDEVIN, qui présente le bilan social 2017 de l'ENSAIT.

Tout d'abord, il faut savoir que la réalisation d'un bilan social au sein de l'ENSAIT a fait l'objet d'une réelle attente de la part des agents ces dernières années. En effet, c'est un outil qui contribue énormément au dialogue social et qui permet d'apporter une vue globale de la situation du personnel et des conditions de travail. Il est également défini comme un instrument d'informations pour tous.

Le bilan social est constitué de 6 parties (cf arrêté du 23 décembre 2013) :

- Les effectifs
- La carrière des personnels
- Les rémunérations et régimes indemnitaires
- La formation des personnels
- La santé et sécurité au travail
- L'action culturelle et sociale

**Au vu de la richesse des informations déjà présentes dans la version papier du bilan social, cette présentation reprendra principalement les éléments essentiels, afin de faire une photographie de l'environnement de l'ENSAIT à un instant T c'est-à-dire au 31 décembre 2017.**

#### **EFFECTIFS**

L'ENSAIT regroupe 69 agents titulaires dont 29 enseignants chercheurs (EC) et 40 IATS. Il y a également 51 non titulaires dont la population est plus diversifiée : 20 doctorants (2 de plus qu'en 2016), 4 ATER (2 de plus également qu'en 2016), 4 enseignants contractuels, 15 contractuels IATS et 8 contractuels recherche.

Au global, nous retrouvons en 2017, 120 personnes physiques au sein de l'ENSAIT qui représentent 115.2 équivalent temps plein. L'effectif global de l'ENSAIT a augmenté de **4.35 % (+1.5% pour les titulaires et +8.5% pour les non titulaires)**.

57.5% des agents sont titulaires (pourcentage en baisse par rapport à 2016 où l'on retrouvait 59.13% de titulaires).

En comparant avec les chiffres du national, on peut constater le même phénomène avec une proportion d'agents titulaires plus élevée soit 65.45% de titulaires contre 35.55% de non titulaires.

## **EGALITE H/F**

Au niveau de l'égalité H/F au sein de notre établissement, on retrouve 68 hommes et 52 femmes. Avec une parité entre les doctorants : 10 femmes et 10 hommes. Chez les titulaires, on va retrouver une prépondérance chez les hommes avec 66.67% de l'effectif. L'effet inverse se produit chez les non titulaires avec 56.86% de femmes.

Chez les enseignants chercheurs, 73% sont des hommes contre 27% de femmes.

Chez les IATS, on a quasiment la parité.

Au global, nous avons 57% d'hommes et 43 % de femmes. Chiffres non similaires à ceux du national qui affiche une parité.

## **PYRAMIDE DES AGES des titulaires**

On peut remarquer qu'à l'ENSAIT, on a une population un peu plus jeune qu'au global sur le niveau national. La plus grande partie de nos effectifs se trouve sur les tranches d'âge 40-49 ans et 50 ans et plus avec une population un peu plus vieillissante chez les femmes.

Du côté national, la population est plus vieillissante avec une très forte concentration sur la tranche 50 ans et plus.

## **CARRIERES DES PERSONNELS**

Côté IATS, 3 agents contractuels sont devenus titulaires sur les grades d'ingénieur d'études 2<sup>nd</sup> classe et assistant ingénieur. Un agent est passé ingénieur d'études HC sur tableau d'avancement et un agent est passé technicien sur liste d'aptitude.

Côté EC, concernant l'avancement au choix, seul un maître de conférences a obtenu le grade de maître de conférences HC.

## **REMUNERATIONS**

La rémunération brute mensuelle moyenne d'un EC est de 4360€ en 2017 contre 3846 € en 2016.

Une présentation est faite des rémunérations moyennes des IATS selon leur catégorie.

Le traitement brut reprend le traitement indiciaire des agents et les primes et indemnités reprennent le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence les primes liées au poste et la prime de fin d'année par exemple.

## **FORMATION**

Le plan de formation s'adresse à tous les personnels de l'établissement : IATS (personnels non enseignants), enseignants et enseignants-chercheurs, titulaires et non titulaires.

La proportion de femme ayant suivi une formation est plus importante que celle des hommes. Au global 100 agents ont été formés en 2017.

D'autre part, 71% des agents formés sont titulaires contre 77% en 2016. Il faut noter que 52 agents de plus qu'en 2016 ont suivi une formation en 2017.



## **SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**

En 2017, l'ENSAIT a dénombré :

- 504,5 jours d'arrêts maladie,
- 44,5 jours d'autorisations pour enfant malade,
- 3,5 jours au titre d'un accident du travail,
- 179 jours de congés maternité
- 31 jours de congés paternité.

Le nombre moyen de jours d'arrêt maladie par agent est de 8 jours. Le nombre moyen par agent de jours d'arrêt maladie est de 14,01 jours. La part des agents ayant fait l'objet d'au moins un arrêt maladie est de 57,14 %.

## **ACTION CULTURELLE ET SOCIALE**

Un point est fait sur les prestations inter ministérielles mises à disposition du personnel sous certaines conditions.

## **VI – Questions diverses**

Il n'y a pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance à 19h30.

Fait à Roubaix, le 4 Juillet 2018

Le Président du Conseil d'Administration



Eugène DELEPLANQUE

